

COPIE

Objet:  
Attribution de logements  
dans les chefs lieux de  
territoire.

Transmis copie pour information à Monsieur  
le Président du Rwanda à Kigali.  
Le Président de la Commission de logement  
à Kigali.  
Le Ministre de l'Intérieur à Kigali.

A Monsieur le Préfet  
de et à KIBUNGO

KIBUNGO



5003

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'attribution des habitations " Européennes " notamment dans le centre urbain et les chefs lieux de préfecture sera régi par les règles suivantes jusqu'à nouvel ordre.

1° ont droit à l'attribution d'une maison de tanding les agents du Gouvernement ou de la Tutelle exerçant les fonctions suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Ministre
- Secrétaire Général ou Chef de Cabinet
- Préfet
- Fonctionnaires et agents métropolitains affectés au Service de la Tutelle ou mis à la disposition du Gouvernement.

2° La situation de tous les autres agents du Gouvernement sera régi par les dispositions légales ou statutaires en la matière. Les attributions d'un logement à ces agents ( sous-Préfet, assistants médicaux, vétérinaires, agronomes etc....) ne se sera proposé que s'il existe des logements disponibles, s'il n'y a pas de location à résilier et si aucun agent métropolitain ne loge en permanence à l'Hôtel.

Si les habitations sont disponibles et les conditions ci-dessus respectées leur attribution éventuelle à des agents rwandais sera soumise à mon approbation préalable.

Dans tous les autres cas, les ayant-droits recevront soit une habitation de l'Etat dans les cités soit l'indemnité compensatoire prévue.

Dans certains cas particuliers ( Forces métropolitaines, parastataux etc..) des habitations de l'Etat peuvent faire l'objet d'un contrat de location selon des taux fixés par nos Services. Je me réserve la compétence exclusive pour traiter ces cas particuliers.

Je vous serais obligé de veiller à la stricte application des présentes dispositions justifiées par les faibles ressources du Pays.

Des dispositions définitives sont à l'étude et vous seront transmises en temps utile.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.  
s/ SIMPLICIENNE Théodore